

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 20 mars 2023  
Délibération n°3-3C

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, Alain FURCY, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, et FINI Sandro,  
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, Claude CARLINI, FERRANDI François et WEIHSS Pascal

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation 8 080.59 €
- un déficit d'exploitation de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

|                                                                                                                                                              |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)                                                                                | 6 222.12 €  |
| <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</b>                                                                                              | 0.00 €      |
| <b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>                                                                                                                 | 1 858.47 €  |
| D 002 du compte administratif (si déficit)                                                                                                                   |             |
| R 002 du compte administratif (si excédent)                                                                                                                  |             |
| <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>                                                                                                                | 8 080.59 €  |
| (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)                                                                                                |             |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>                                                                                                      |             |
| <b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>                                                                                                          | 61 427.71 € |
| <b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>                                                                                                       | 0.00 €      |
| <b>Besoin de financement = e. + f.</b>                                                                                                                       | 0.00 €      |
| <b>AFFECTATION (2) = d.</b>                                                                                                                                  | 8 080.59 €  |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00 €      |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)                                    | 0.00 €      |
| 3) Report en exploitation R 002                                                                                                                              | 8 080.59 €  |
| <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>                                                      |             |

**DEFICIT REPORTE D 002 (3)**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
VOTES : Contre 0 Pour 10  
Date de convocation : 14 Mars 2023  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

